

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2010

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ - (n° 2557)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 160

présenté par
M. Lenoir-----
ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi le début de la dernière phrase de l'alinéa 3 :

« Les conditions d'achat reflètent les conditions économiques... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination avec l'amendement précédent supprimant les contrats prévus entre EDF et les fournisseurs alternatifs.